



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT D'ATH
COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING



URBANISME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **M. et Mme Stijn VANDENBERGHE – Terka DE FAUW**, Bredestraat 139 à 9600 Renaix.

Le terrain concerné est situé à **7912 Frasnes-lez-Anvaing (Saint-Sauveur)**, Rue du Garceau et cadastré section A n° 189B2, 178D.

Le projet consiste en **LA CONSTRUCTION D'UNE
HABITATION UNIFAMILIALE SEMI-MITOYENNE**

et présente les caractéristiques suivantes : construction d'une habitation semi-mitoyenne. La maison sera équipée pour une famille de 4 personnes. L'habitation aura un impact au sol de +/-159m² pour un volume de +/-1001m³, elle sera de gabarit R + toit. Le projet sera complété par une piscine naturelle et un pool house (40,00 m², volume de +/- 165m³). La demande porte également sur l'installation de panneaux photovoltaïques à installer sur une structure portante placée au sol.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial. Le projet déroge au plan de secteur de par sa destination en zone agricole.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service des Travaux à l'Administration communale de Frasnes-lez-Anvaing – Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal - **sur rendez-vous à définir préalablement** avec le service urbanisme ☎ 069/87.16.66. pendant les heures de service ou par mail à : p.chantry@frasnes-lez-anvaing.be

L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST OUVERTE LE 12/01/2021 ET CLÔTURÉE LE 26/01/2021

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal, par télécopie au 069/86.64.36. Les réclamations orales peuvent être formulées lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture aura lieu à l'adresse précitée, le 26 janvier 2021 à 11h00.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Mme D. VALLEZ.

Mme C. DE SAINT MARTIN.